



Régulariser mon situation apres le mariage

Par **nithy**, le **10/02/2016** à **00:52**

Bonjour !!

Je suis nationalité sri lankais.... J'ai entree en France irreguliarement (sans visa)en 2002, j'ai fait demande d'asile mais c'est refusé.... Et puis j'ai pas fait les démarche administratifs jusqu'à maintenant !! Alors j'avais pas un dossier complet Pour faire un demande de carte de séjour. Mais maintenant je suis Mariée A la mairie de Paris... Ma femme est nationalité française. Alors la pour régulariser mon situation maintenant un peu compliqué !! Comme je suis entrée en france sans visa je peux pas faire une demande 'vie privé-familiale'. Je suis obligé de partir au sri Lanka pour avoir un visa long sejour. mais je ne sais pas cmt je peux retourner au bled . en tout cas je peux pas retourner avec l'aide de OFii .. Comment je dois faire le demarche ?! Si il y a qqun qui me repond pour me aider je vous dire merci beaucoup en avance !!

(J'ai mon passeport sri lanka avec validité)